



Libres de se taire ?

Temps de lecture : 14 minutes

Jean Lefebvre – © Curieuse Agence – 2026

Explorer : Liberté d'expression • Contradiction • Démocratie • Tolérance • Pensée systémique

Quand le défenseur de la liberté n'aime plus être contredit

Le 18 août 2026, Disney et sa chaîne ABC ont engagé une action en justice contre la FCC, le régulateur américain de l'audiovisuel. Ils l'accusent d'avoir utilisé son pouvoir réglementaire pour exercer des représailles contre le réseau en raison de contenus critiques envers Donald Trump. Parmi les faits contestés figure le réexamen anticipé des licences de huit stations affiliées à ABC, qui ne devaient normalement pas être renouvelées avant 2028. La FCC défend, elle, la légitimité de sa démarche.

L'affaire n'arrive pas de nulle part. En juin, ABC avait déjà lancé une campagne publique pour dénoncer ce qu'elle considérait comme des pressions gouvernementales ; en juillet, Donald Trump avait appelé au retrait des licences d'ABC et NBC après leur refus de diffuser l'un de ses discours. Surtout, le paradoxe est saisissant : Donald Trump avait précisément fait de la défense de la liberté d'expression l'un des marqueurs politiques de son second mandat. Or, au début du mois d'août, Reuters avait recensé 75 décisions de juridictions fédérales concluant que son administration avait, dans différents dossiers, porté atteinte à des droits garantis par le Premier amendement. Certaines ont été renversées en appel et toutes ne sont pas définitives, mais l'accumulation dessine une contradiction suffisamment forte pour nous intéresser.

Il serait pourtant beaucoup trop facile d'en faire un texte sur Donald Trump. Ce serait même manquer notre sujet. Car ce que cette actualité révèle n'appartient ni à un homme, ni à un parti, ni même à la politique américaine. Elle met en lumière un mécanisme beaucoup plus ordinaire : **nous pouvons être profondément attachés à la liberté d'expression et beaucoup moins enthousiastes lorsque quelqu'un utilise cette liberté pour nous contredire.**

Nous pensons généralement la liberté d'expression du côté de celui qui parle : ai-je le droit de dire ce que je pense ? Mais son épreuve la plus exigeante se trouve peut-être de l'autre côté de la conversation : **que faisons-nous lorsque quelqu'un dit précisément ce que nous ne voulons pas entendre ?** Pour l'observer, nul besoin d'aller jusqu'à la Maison-Blanche. Il suffit parfois de s'asseoir à une table entre amis.

Le jour où la conversation bascule

Nous avons tous connu ce genre de scène. Un déjeuner entre amis, un repas de famille, quelques verres au café. La conversation glisse vers l'actualité. Quelqu'un parle d'immigration, d'écologie, de politique, de religion, d'école ou de sécurité. Une opinion en appelle une autre. Au début, chacun argumente encore. Puis un mot est jugé excessif, une intention est prêtée à celui qui parle, le ton monte. On ne répond progressivement plus seulement à ce qui vient d'être dit ; on commence à répondre à celui que l'on croit avoir en face de soi.

« Je ne suis pas d'accord avec toi » devient « je ne comprends pas comment tu peux penser cela », puis parfois « si tu penses cela, c'est que tu es... ». Une opinion cesse alors d'être une idée que l'on peut examiner pour devenir un indice sur la personne : son intelligence, ses valeurs, sa morale, son appartenance politique ou sociale. À partir de là, chacun défend moins son raisonnement que sa place dans le groupe.

Personne n'a pourtant demandé à personne de se taire. Mais l'un finit par changer de sujet, un autre se retire de la discussion et un troisième comprend qu'il vaut mieux ne pas préciser réellement ce qu'il pense. Quelques minutes plus tard, chacun peut sincèrement considérer qu'il a défendu ses convictions et, pourquoi pas, la liberté de les exprimer.

C'est peut-être précisément là que commence le problème.

Nous ne faisons pas toujours taire les autres en leur interdisant de parler. Il suffit parfois de rendre le désaccord tellement coûteux qu'ils finissent par choisir eux-mêmes le silence.

Nous avons peut-être mal posé la question

Lorsque nous parlons de liberté d'expression, nous posons presque toujours la même question : qu'ai-je le droit de dire ? Elle est évidemment fondamentale, mais elle ne suffit pas. Il faudrait lui en ajouter une autre : **dans quel système ma parole va-t-elle circuler ?**

Car une parole ne voyage jamais seule. Elle rencontre d'autres paroles, mais aussi des rapports de pouvoir, des émotions, des réputations, des groupes sociaux, des médias et désormais des algorithmes. Elle peut convaincre, provoquer, blesser, rassurer ou intimider. Elle peut susciter une réponse ou rendre cette réponse tellement difficile que personne ne la formulera.

Nicolas Bordas propose dans *Les Idées qui sauvent* une image particulièrement féconde : la liberté d'expression n'est pas seulement un droit individuel, elle constitue une **infrastructure démocratique**. Or une infrastructure peut être fragilisée. Lorsque la haine, le harcèlement, la manipulation, la désinformation ou l'intimidation envahissent la conversation, la liberté théorique de chacun peut demeurer intacte alors que la possibilité réelle de dialoguer se dégrade. Bordas résume d'ailleurs l'enjeu ainsi : **la démocratie suppose que la parole puisse être entendue sans que celui qui la porte soit détruit.**

L'image de l'infrastructure permet de sortir d'une conception purement individuelle de la liberté. Une route n'existe pas uniquement pour permettre à ma voiture de circuler ; elle doit rendre possible la circulation de tous. Si ma manière d'utiliser la route empêche durablement les autres de l'emprunter, le problème ne concerne plus seulement ma liberté de conduire, mais l'espace commun qui rend cette liberté possible.

Le droit lui-même reconnaît cette tension. En France, la loi de 1881 pose un principe particulièrement protecteur de la liberté d'expression tout en définissant certains abus, notamment l'injure, la diffamation ou certaines provocations à la haine. La question démocratique n'a donc jamais été aussi simple que « liberté ou censure ». Elle consiste à préserver une liberté très large tout en empêchant certains usages de cette liberté de détruire les conditions dans lesquelles elle peut s'exercer.

La question intéressante n'est donc peut-être plus : « Peut-on tout dire ? » Elle devient beaucoup plus inconfortable : **comment permettre à presque tout de pouvoir être dit sans que certains finissent par ne plus pouvoir rien dire ?**

Quand le marché des idées rencontre le marché de l'attention

Pendant longtemps, une conception séduisante de la liberté d'expression a reposé sur une confiance : confrontons les idées entre elles. Une mauvaise idée rencontrera une meilleure idée, une affirmation fausse sera contestée par un fait, un raisonnement fragile sera mis à l'épreuve par un raisonnement plus solide. Même une opinion fausse possède alors une utilité : elle oblige ce que nous croyons vrai à affronter la contradiction.

Le principe reste magnifique. Mais il suppose implicitement que les idées soient principalement en concurrence pour savoir lesquelles sont les plus convaincantes. Or elles sont désormais engagées dans une seconde compétition : **être vues**.

Et ces deux compétitions ne sélectionnent pas nécessairement les mêmes gagnants. Une explication nuancée demande du temps ; une accusation tient en quelques mots. Une incertitude peut être intellectuellement honnête mais médiatiquement fragile. Une certitude spectaculaire circule vite. Une analyse systémique explique qu'un problème possède plusieurs causes qui interagissent ; un slogan désigne un responsable. Nicolas Bordas lui-même souligne combien les réseaux sociaux favorisent la certitude, la simplification et l'émotion brute au détriment de la nuance et du désaccord argumenté.

Le marché des idées a rencontré le marché de l'attention. Et le second possède ses propres règles. Voilà pourquoi nous pouvons disposer d'une liberté d'expression juridiquement considérable tout en vivant dans un système où certaines formes de parole acquièrent une puissance disproportionnée. La question n'est donc plus seulement « **qui a le droit de parler ?** » Elle devient également « **qu'est-ce qui décide de ceux que nous entendons ?** »

Quand contredire une idée revient à attaquer une personne

Il reste pourtant un mécanisme encore plus intime. Nos opinions ne sont pas toujours de simples propositions intellectuelles que nous poserions devant nous pour les examiner. Elles participent à notre identité. Nous sommes progressistes, conservateurs, écologistes, libéraux, féministes, entrepreneurs, militants, croyants, rationalistes, syndicalistes, électeurs d'un parti ou farouchement opposés à celui-ci. Nos appartenances nous donnent des références, des valeurs et parfois une manière entière de comprendre le monde.

Dès lors, contester une idée peut facilement être ressenti comme contester celui qui la porte. « Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites » est entendu comme « je ne suis pas d'accord avec ce que vous êtes ». C'est là que surgit un paradoxe beaucoup plus répandu qu'on ne le croit : **nous pouvons réclamer une société ouverte à toutes les paroles et devenir extrêmement fermés lorsque l'une de ces paroles heurte nos propres convictions**.

Il existe même une forme particulièrement troublante de cette contradiction. Nous rencontrons tous des personnes sincèrement convaincues d'être ouvertes, tolérantes et attachées à la diversité des opinions, mais qui deviennent extraordinairement agressives lorsqu'on ne partage pas leur conception du monde. Le mécanisme peut alors tourner en boucle : je défends la tolérance ; vous contestez ma manière de la concevoir ; votre contestation démontre votre intolérance ; je suis donc légitime à ne plus vous écouter. La contradiction est alors éliminée au nom même de l'ouverture.

C'est probablement l'un des Angles Morts les plus intéressants de la liberté d'expression : il devient possible de se penser profondément tolérant tout en construisant autour de soi un univers dans lequel seules les personnes partageant notre conception de la tolérance restent véritablement audibles.

La liberté commence peut-être chez celui qui écoute

Nous mesurons presque toujours la liberté d'expression du côté de celui qui parle. Déplaçons la caméra et regardons celui qui écoute. Que se passe-t-il lorsqu'il entend une opinion qu'il juge absurde ? Lorsqu'un argument heurte ses convictions ? Lorsqu'une personne qu'il estime peu formule pourtant une objection pertinente ?

C'est peut-être là que commence réellement l'épreuve démocratique. Il est assez facile de défendre la liberté de quelqu'un qui dit ce que nous pensons. Elle devient beaucoup plus exigeante lorsqu'elle protège la possibilité pour quelqu'un de nous contrarier.

Cela ne signifie évidemment pas que toutes les opinions se valent. Respecter la contradiction ne consiste ni à renoncer au jugement ni à abandonner la recherche de la vérité. Certaines affirmations sont fausses, certains raisonnements dangereux, certaines paroles interdites par la loi et d'autres méritent d'être vigoureusement combattues. Mais combattre une idée et disqualifier celui qui la porte ne produisent pas le même système. Dans le premier cas, la conversation peut continuer. Dans le second, nous transformons progressivement des contradicteurs en ennemis.

Bordas touche ici quelque chose de fondamental lorsqu'il propose de retrouver la capacité à considérer l'autre comme un contradicteur humain plutôt que comme un ennemi moral. Cela ne demande pas de l'aimer, encore moins de lui donner raison. Cela demande simplement de préserver la relation dans laquelle son désaccord et le nôtre peuvent continuer d'exister. **La véritable unité de mesure de notre attachement à la liberté d'expression n'est peut-être donc pas ce que nous sommes prêts à dire. C'est ce que nous sommes encore capables d'entendre.**

Entre brutalisation et domestication

La liberté d'expression porte alors en elle un paradoxe. Une société totalement indifférente aux effets de la parole peut laisser certaines paroles devenir tellement intimidantes, agressives ou dominantes qu'elles réduisent la capacité d'autres personnes à participer au débat. Mais une société qui voudrait protéger chacun de toute parole susceptible de le heurter produirait le danger inverse : chacun disposerait progressivement d'un droit implicite à ne jamais être offensé et, par conséquent, d'un pouvoir considérable sur ce que les autres peuvent dire.

Nous sommes donc confrontés à deux risques symétriques : la **brutalisation** de la parole, qui transforme la liberté en rapport de force, et sa **domestication**, qui finit par ne tolérer que les désaccords suffisamment inoffensifs pour ne déranger personne. Entre les deux, il n'existe probablement aucune formule magique. La liberté d'expression n'est pas un état confortable que nous atteindrions une fois pour toutes. Elle est une tension démocratique à maintenir. Elle suppose simultanément de pouvoir parler, répondre, contester et être contesté, mais aussi de supporter parfois qu'une idée que nous jugeons détestable puisse néanmoins être exprimée.

La liberté d'expression n'est donc peut-être pas d'abord l'organisation de notre droit à parler. **Elle est l'organisation collective de notre désaccord.**

Ce que cela change

Dans une entreprise, une association ou une institution, dire « ma porte est ouverte » ne suffit pas. La véritable question est de savoir ce qui arrive à celui qui la franchit pour dire quelque chose que le responsable ne souhaite pas entendre. Une organisation ne se reconnaît pas comme ouverte au nombre d'espaces de concertation qu'elle crée, mais à ce qu'elle fait du désaccord lorsqu'il apparaît réellement. Pour un élu ou un responsable public, l'exigence est encore plus forte. Une démocratie ne peut durablement devenir une juxtaposition de camps réclamant chacun la liberté d'expression pour eux-mêmes tout en considérant la parole adverse comme une anomalie. Le pluralisme ne commence pas avec les opinions que nous jugeons raisonnables. Il commence précisément à l'endroit où existe une opinion que nous préférerions ne pas entendre.

Dans notre vie professionnelle comme dans notre vie citoyenne, la contradiction peut également redevenir une information. Celui qui n'est pas d'accord avec nous ne détient pas nécessairement la vérité. Mais il voit peut-être quelque chose que notre propre position nous empêche de voir. Une contradiction n'est donc pas seulement un obstacle à surmonter ; elle peut être l'un des rares endroits où apparaît précisément notre Angle Mort.

Et pour chacun de nous, la question peut finalement être retournée. Nous demandons beaucoup si nous sommes encore libres de parler. Peut-être devrions-nous nous demander tout aussi sérieusement **si nous sommes encore capables de laisser parler.**

L'idée en une phrase

La liberté d'expression ne consiste pas à pouvoir tout dire ; elle consiste à préserver un monde dans lequel nous pouvons encore nous contredire.

Comment modifier mon cap ?

Nous pouvons commencer par déplacer notre critère. Au lieu de mesurer notre ouverture à la facilité avec laquelle nous exprimons nos propres opinions, regardons ce qui se produit lorsqu'une personne exprime devant nous une idée qui nous dérange profondément. C'est probablement dans cet intervalle entre le désaccord et notre réaction que se mesure une partie de notre rapport réel à la liberté d'expression.

Nous pouvons également distinguer davantage une personne de l'idée qu'elle formule. Une idée peut être fausse sans que celui qui la porte soit idiot ; une formulation peut être maladroite sans que son intention soit malveillante ; un adversaire politique ou professionnel peut formuler une objection juste. Cette distinction minuscule conserve quelque chose d'essentiel dans une conversation : **un contradicteur plutôt qu'un ennemi.**

Nous pouvons nous méfier également de notre propre tolérance. « Je respecte toutes les opinions, mais... » mérite parfois que nous nous arrêtions précisément après le « mais ». Accepter le pluralisme n'oblige absolument pas à respecter toutes les idées ni à renoncer à les combattre. Cela suppose en revanche d'accepter que notre propre définition de ce qui est acceptable puisse elle aussi être mise en discussion.

Nous pouvons enfin regarder autrement les espaces de parole que nous organisons. Une réunion, un débat public, un dîner entre amis ou une démocratie ne sont pas réellement ouverts parce que chacun possède théoriquement un micro. Ils le deviennent lorsque la contradiction peut circuler sans que celui qui l'exprime soit immédiatement exclu, humilié ou assigné à une identité. **La qualité d'un espace de liberté se mesure peut-être moins au nombre de paroles qu'il autorise qu'au nombre de désaccords qu'il est capable de supporter.**

Et lorsqu'une parole nous exaspère, une dernière question peut servir de repère : est-ce cette idée que je souhaite combattre, ou la possibilité même qu'elle puisse être prononcée ? La frontière entre les deux est parfois beaucoup moins nette que nous aimerions le croire.

Et maintenant ?

Si la liberté d'expression protège précisément la possibilité d'entendre ce que nous ne voulons pas entendre, jusqu'où sommes-nous réellement prêts à défendre celle de ceux qui nous contredisent ?

Poursuivre la réflexion

Nicolas Bordas – Les Idées qui sauvent, 2026, Novice. C'est le point de départ intellectuel de ce Cahier. Bordas propose notamment de considérer la liberté d'expression comme une infrastructure démocratique et non comme la seule addition de droits individuels à parler. Son approche conduit surtout à une idée précieuse : vivre ensemble ne signifie pas être d'accord, mais construire des règles suffisamment robustes pour que nos divergences ne dégénèrent pas en guerre.

John Stuart Mill – *De la liberté*, 1859. Mill nous invite à regarder la contradiction autrement. Une opinion adverse peut être vraie, partiellement vraie ou même fausse ; dans les trois cas, sa confrontation avec notre propre pensée peut avoir une utilité. Sans contradiction, ce que nous appelons une conviction risque de devenir une certitude que nous ne savons même plus expliquer.

Gérald Bronner – *Apocalypse cognitive*, 2021, PUF. Bronner permet de comprendre pourquoi la liberté de parole ne suffit plus à expliquer notre espace informationnel. Lorsque l'offre d'informations devient presque infinie, l'attention devient une ressource rare. Ce ne sont donc plus seulement les idées qui sont en concurrence, mais leur capacité à capter quelques secondes de notre disponibilité mentale.

Thomas Hochmann – *Qu'est-ce que la liberté d'expression ?*, 2022, Gallimard. Son approche juridique aide à sortir de l'opposition simpliste entre liberté absolue et censure. Protéger la liberté d'expression consiste précisément à organiser les tensions entre plusieurs droits et plusieurs libertés. Nicolas Bordas indique d'ailleurs que sa propre réflexion sur ce sujet a notamment été inspirée par les travaux de Hochmann.

Les principales idées à retenir

- **La liberté d'expression ne protège pas seulement notre droit de parler :** elle protège un espace dans lequel la contradiction reste possible.
- **Nous pouvons défendre sincèrement la tolérance tout en devenant intolérants** lorsque notre propre vision du monde est contestée.
- Le marché des idées est désormais traversé par le marché de l'attention : **les idées les plus visibles ne sont pas nécessairement les plus solides.**
- Contester une idée et disqualifier celui qui la porte ne produisent pas le même monde.
- Notre attachement à la liberté d'expression se mesure peut-être moins à ce que nous osons dire qu'à ce que nous acceptons encore d'entendre.